Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué

DEL10092026-04

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DE NEVERS (SSIAD) ET LE DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION (DAC 58) DE LA NIEVRE, DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION PRESAGE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que depuis le début de l'année 2026, le SSIAD participe à une expérimentation intitulée PRESAGE soutenue par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté et mise en place par le DAC 58 pour le département de la Nièvre,

Considérant que l'expérimentation PRESAGE est basée sur l'utilisation d'un dispositif médical numérique utilisant l'intelligence artificielle pour le repérage et la prévention de la dégradation chez la personne âgée à domicile,

Considérant les actions de partenariat et de coordination déjà développées entre le SSIAD-CCAS de Nevers et le DAC 58 en faveur des personnes accompagnées par le SSIAD,

Considérant l'intérêt de formaliser ce partenariat par un conventionnement tout au long de cette expérimentation afin de valoriser réciproquement les collaborations développées pour favoriser le bien vivre à domicile,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les termes de la convention proposée entre le SSIAD-CCAS de Nevers et le DAC 58 qui prévoit notamment les engagements respectifs des parties en matière d'intervention auprès des personnes âgées et les modalités de l'indemnisation du service sur la période de l'expérimentation,

- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à la majorité par 11 voix (dont 2 procurations) et 1 voix contre.

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer

